

Bulletin municipal



N°27 – Décembre 2022



Meilleurs vœux pour 2023!

www.cormes.fr

Coup de projecteur sur... LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commune est propriétaire et a donc à sa charge l'entretien de plusieurs locaux communaux. La liste de ce patrimoine comprend, hors l'église, la mairie et ses annexes que sont la salle des associations et la bibliothèque, la salle polyvalente, l'atelier municipal, le groupe scolaire, 3 logements communaux et les vestiaires du stade. Ce bulletin fait un focus sur deux qui sont à votre disposition et un qui est à nouveau d'actualité.

Le site de la Mairie vous accueille

Une mairie agréable, accueillante, et fonctionnelle, qui a amélioré l'accueil du public et facilité le travail des élus et du personnel, c'est ce que vous trouvez depuis 2011 au 23 rue Henri Poussin. Ses horaires d'ouverture (en dernière page) sont définis pour répondre notamment aux personnes qui travaillent.

A ses côtés, la salle des associations est un plus qui permet au tissu associatif corméen de se réunir. Elle est aussi mise à la disposition de certaines structures administratives : c'est notamment le cas pour la Communauté de communes avec des rencontres d'assistantes maternelles ou encore la présence du conseiller numérique. Elle est aussi utilisée comme salle d'atelier pour des cours de peinture.

Il ne faut pas oublier le point lecture (en page 11).



Vue extérieure Mairie et Salle des Associations



Stéphanie Brault, Secrétaire de mairie, à votre écoute

La salle polyvalente : un outil indispensable

Le site de la salle polyvalente réunit depuis 22 ans cuisine, restaurant scolaire et salle dite polyvalente qui accueille de nombreuses manifestations à caractère public ou privé.

Seules salle et cuisine peuvent être louées dans des conditions administratives et financières définies par le conseil municipal. Une convention d'utilisation est signée avec tout « locataire » privé ou associatif.



Le nouvel atelier municipal : déjà des travaux programmés

Il est opérationnel depuis fin 2021, il abrite le matériel communal et il est fonctionnel. Malheureusement le vol du camion benne communal en octobre dernier, malgré l'existence du grillage et du portail fermé à clef, va entraîner la nécessité de dépenses nouvelles d'investissement et de fonctionnement : d'une part la pose d'un volet roulant sécurisé pour fermer la partie garage, d'autre part le recours à de la vidéo-protection sans passer sous silence ... l'achat d'un nouveau camion benne !



LE MOT DU MAIRE

Chères Corméennes, Chers Corméens,

Je profite de ce bulletin de fin d'année pour m'adresser à vous avec un esprit un peu plus serein.

En effet, même si la pandémie n'est pas terminée, nous avons retrouvé une certaine liberté.



En 2022, votre municipalité a continué à investir pour la mobilité et la sécurité de sa population. Des travaux importants ont démarré dès septembre rue Henri Poussin et rue de Saint Segré soit Route Départementale 42 et Route Départementale 7.

Sur ces 2 axes routiers qui traversent la commune, ils ont commencé par le renouvellement de la conduite d'eau potable financé par le Syndicat d'eau

Ils se sont poursuivis rue Henri Poussin par la création de trottoirs aux normes PMR, de places de parking et de 2 plateaux ralentisseurs afin de prolonger la zone 30 jusqu'à la mairie. Ce chantier a pris fin le 13 décembre.

Ils ont repris le 3 décembre rue de Saint Segré pour favoriser l'accessibilité du futur salon de coiffure qui devrait ouvrir le 10 janvier 2023 : ils consistent en la création de nouveaux trottoirs, d'une chicane, de 3 places de parking dont une PMR, le prolongement de la zone 30

Ces travaux ont perturbé la circulation dans notre commune et je tiens à remercier nos commerçants et artisans de leur compréhension.

Parmi nos investissements, figure l'acquisition d'un tracteur neuf avec broyeur que vous avez pu voir dans la commune : il facilite le travail de notre employé communal.

Ces projets ont été réalisés grâce au concours financier de nos partenaires que sont l'Etat, le Département, et la Communauté de communes et je les en remercie.

En cette fin d'année, je souhaite la bienvenue à toutes les nouvelles familles ainsi qu'à nos nouveaux nés.

J'espère les accueillir et vous retrouver le 6 janvier 2023 pour notre cérémonie des vœux, manifestation conviviale qui a été annulée deux années de suite.

Par avance, au nom du conseil municipal, du personnel et en mon nom propre, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le Maire,



Didier TORCHÉ

VŒUX DE LA COMMUNE

Le vendredi 6 janvier 2023 à 18h00 à la salle polyvalente
Invitation que vous retrouverez sur le panneau d'information et par affichage dans les commerces locaux

Le budget 2022, le choix de la raison et de l'action

Dans « la lettre estivale » de juillet dernier, le budget 2022 vous était présenté sommairement : « fonctionnement encadré, investissement affiché ».

Vous avez pu vous rendre compte au cours du dernier trimestre 2022 que la commune a été « en chantier ».

C'est la face immergée après de nombreux mois d'étude, de demandes et d'attente de concours financiers, d'autorisations administratives.

Dans cette page budget, vous trouverez tout d'abord les chiffres du budget, un focus sur la gestion des emprunts de la commune et un focus sur des choix qui peuvent s'avérer judicieux pour le budget communal en matière d'énergie

Le budget 2022 en chiffres

En avril 2022, après 3 mois de préparation en commissions, Didier Torché, Maire, ouvrait la séance de vote du budget en le qualifiant d'ambitieux malgré les incertitudes. L'inflation progressait depuis plusieurs mois, les conséquences de la crise ukrainienne n'étaient pas encore totalement perceptibles.

D'où la stratégie mise en œuvre pour l'élaboration et le suivi futur du budget : en fonctionnement, évaluer et surveiller les postes susceptibles de croître, en investissement mener à bien et au plus vite les opérations engagées.

011	Charges à caractère général	152 196,00	16	Remboursements d'emprunts et dettes	60 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	190 380,00	20421	Subventions d'équipement	424,00
65	Autres charges de gestion courante	34 625,00	20	Immobilisations incorporelles	2 700,00
66	Charges financières	16 430,00	21	Immobilisations corporelles	134 023,00
68	Dotations aux provisions	500,00	23	Immobilisations en cours	305 000,00
014	Atténuation de produits	79 484,00	001	Déficit	71 573,00
042	Opérations d'ordre	9 208,00		Dépenses d'Investissement	574 070,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00			
678	Crédit de réserve	227 707,00			
023	Virement à la section d'investissement	156 312,00			
	Dépenses de Fonctionnement	871 842,00			

Endettement de la commune, une situation saine

Alors qu'elle avait en 2016 une capacité de désendettement de 7 ans, la commune a réduit ce taux pour atteindre 3 ans en 2021.

En février 2022, la fin d'un emprunt de 161 000 €, conclu en 2008 au taux de 4,57 %, a permis d'engager une réflexion rationnelle pour le financement des travaux.

D'où la conclusion d'un prêt en juillet 2022 de 160 000 € au taux de 1,80 % sur une durée de 10 ans.

Energie, des choix judicieux

Janvier 2021 : sous l'impulsion de M le Maire, une réflexion est engagée sur les abonnements et les consommations en électricité et une mise en concurrence est lancée avec le concours d'un cabinet spécialiste en la matière, non rémunéré par la collectivité.

23 février 2021 : le conseil municipal délibère favorablement sur un changement de fournisseur d'électricité avec un contrat qui, contrairement au contrat précédent, n'intègre pas de frais d'abonnement pour les 11 postes électriques et fige le tarif du taux de consommation pour une durée de 4 ans à partir de mai 2021.

Au moins, sur ce poste de dépenses, la commune est assurée d'un prix et ...rassurée.

Pour le gaz, le tarif va diminuer de 100 € la tonne et va être bloqué pour 2023, une nouvelle aussi rassurante.

Le saviez-vous ?

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes pour un budget communal ?

Le maire est ordonnateur et à ce titre il prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont établis par la secrétaire de mairie et visés par le maire. **C'est le Trésor public, payeur**, qui assure paiement et encaissement et se charge des poursuites en cas de non recouvrement. **L'ordonnateur n'est pas le payeur d'où un contrôle de droit**

TRAVAUX ROUTIERS

Pour la sécurité, des travaux sur 2 axes principaux

Le conseil municipal a décidé en 2021 de consacrer une part importante de son budget d'investissement pour des **travaux d'aménagement de sécurité routière** sur la RD 42 (route vers Théligny), suite logique du chemin piétonnier et du ralentisseur réalisés à hauteur du lotissement du Clos des Rosiers.

La phase d'études a conduit à engager l'opération en 2022, à l'englober avec une autre opération sur la RD 7 (route vers Courgenard), et à les doubler d'un engagement du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation Potable de la Région de l'Est Sarthois).

Sécurité du lotissement à l'école

Les travaux sur la RD 42 consistent en la création d'un nouveau cheminement sous la forme de trottoirs adaptés aux personnes à mobilité réduite entre le chemin de Rangé et la rue des Eglantines et de deux plateaux surélevés. Sécurité des piétons, ralentissement de la vitesse, création de places de parking, prenant également en compte un potentiel futur lotissement ont été inscrits au programme sur cet axe départemental.

Montant des travaux : 186 000 € HT

Subventions obtenues :

Etat (DETR – SDIL) : 73 760 €

Département (FDAU) : 20 000 €

Communauté de communes Huisne Sarthoise (Fonds de concours) : 12 500 €

Par ailleurs, 20 000 € ont été consacrés à une modification du réseau d'assainissement.



Trottoirs PMR

Sécurisation liée à l'arrivée d'un nouveau commerce

L'installation d'une nouvelle activité commerciale nécessitait la réalisation de travaux pour la mise en accessibilité du commerce : création de trottoirs PMR, de trois places de parking dont une PMR et d'un îlot ralentisseur sur cette voie départementale très fréquentée.

Montant des travaux : 63 000 € HT

Subventions obtenues :

Etat (DETR) : 15 000 €

Communauté de communes Huisne Sarthoise (Fonds de concours) : 12 500 €

L'intervention préalable du SIAEP ou la cohérence dans l'action

Dans un souci de rationalité, à la demande de la commune, le SIAEP a engagé les travaux de renouvellement des canalisations sur les 2 axes « Rue Henri Poussin » et « Rue de Saint-Segré », pour un coût de 195 000 euros HT.



RD 7 Travaux du syndicat d'eau

Début des travaux pour les trottoirs

Avec ces importants travaux, tant matériellement que budgétairement, **la circulation dans Cormes évolue dans un souci de sécurité** avec pour conséquence naturelle l'élargissement des zones 30.

Bien évidemment, le Maire et les membres du conseil municipal sont conscients de la gêne qu'occasionnent de telles réalisations pour la population, les commerçants, artisans et entreprises locales.

C'est l'aboutissement des engagements municipaux au service de tous



Réunion d'information des riverains de la RD 42

La force de la vie associative

ASSOCIATION CORMIER Sorbus domestica



Présidente : Evelyne MOINET

Le Cormier au service de la recherche scientifique

En 2022, l'association CORMIER Sorbus domestica a participé à la mise en place d'un collectif regroupant scientifiques, associatifs et citoyens dont le projet est d'étudier le Cormier.

Cet arbre a des potentiels d'adaptation à la sécheresse qui sont mal connus. Il peut rendre de grands services aux forestiers en mal d'essences adaptées pour l'avenir. Il est également très apprécié en agroforesterie (utilisation des terres agricoles qui associe arbres et culture ou élevage).

Des analyses génétiques de grande ampleur sont au programme afin d'identifier des variétés stables. Ses fruits, les cornes, seront également étudiés pour leurs qualités nutritionnelles et gustatives.

Ce vaste programme de recherche participative est financé par la fondation de France et agropolis fondation. Il va se poursuivre durant plusieurs années. Sa coordination est assurée par Marilyne LAURANS, chercheuse de l'INRAe de Montpellier, et l'association CORMIER.

LE COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Jacqueline CHAUSSÉE

Après deux années sans animation, le Comité des Fêtes a été heureux de reprendre ses activités.

Le 26 juin, avec un cochon grillé préparé par Mathieu PISSOT, une belle journée qui a réuni près de 90 personnes.

Les 1^{er} et 2 octobre avec l'Assemblée de la Saint Denis

- le samedi, 107 personnes ont participé au dîner dansant animé par l'orchestre Dominique PHILIPPEAU et sa chanteuse.

- le dimanche, malgré une petite pluie fine tôt le matin, 38 exposants sont venus.

Pour les remercier, le Comité des Fêtes a souhaité ne pas faire payer leur emplacement.

Le 27 novembre avec le retour du loto qui a réuni à la salle polyvalente de nombreux joueurs.



Le Comité des Fêtes qui remercie les participants à ses 3 manifestations a aussi investi dans 20 mètres de guirlandes électriques afin d'illuminer l'entrée de la salle polyvalente.

CLUB PÊCHE LOISIRS - « CPL » CORMES



Président : Jacky THUAUDET

Un souffle nouveau a prédominé au cours de cette année 2022 au sein de cette association de pêche au coup.

Après l'élection du nouveau Président Jacky Thuaudet, entouré d'un bureau de 5 membres et du Président d'honneur sortant, l'équipe a convié les 25 adhérents aux retrouvailles aux bords des rivières et plans d'eau du département.



Les 13 rencontres programmées ont pu se tenir même si certains lieux définis ont dû être modifiés pour tenir compte des aléas climatiques qui impactent de plus en plus l'activité.

Les résultats des pêches furent dans l'ensemble corrects et le suspens entier jusqu'au bout du challenge car pas moins de 10 vainqueurs différents pouvaient convoiter le trophée mis en jeu.

L'assemblée générale du 24 novembre a clôturé l'exercice 2022 et chaque adhérent a été récompensé en fonction de sa participation et de ses résultats.

Le CPL remercie tous les dirigeants d'A.P.P.M.A, les propriétaires et gestionnaires de plans d'eau qui partagent sa passion et tous les donateurs et sympathisants.

La force de la vie associative

CLUB OMNISPORTS de CORMES

Président : Sébastien LECOMTE

L'année 2022-2023 s'annonce une nouvelle fois mouvementée et exaltante au CO Cormes, avec des changements aussi bien au niveau des membres du bureau que des effectifs par rapport à la saison passée. Avec une nouvelle fois plus d'une centaine de licenciés (plus d'une quarantaine de seniors, autant de jeunes ainsi que des vétérans), le club jouit d'une belle image et d'une belle représentation dans le département.

Exit la frustration de la non-montée en R3 pour l'équipe senior A la saison dernière, c'est une nouvelle saison qui attend nos seniors avec toujours deux équipes, en 1ère et en 3ème Division, avec pour objectif de maintenir les équipes à ce niveau.



Allez le COC !

L'encadrement des équipes seniors est assuré cette saison par Guillaume Gaglione assisté de Joycelin Roder, visage bien familier de la famille du COC. De plus ils peuvent compter sur un nouvel encadrant en la personne de Jason Rayer, membre du bureau, qui coache l'équipe B.

Celui de la section jeune est toujours assuré par Romain Monthurel, souvent accompagné de son fils Nathanael, responsable des U13 mais aussi par Jason Rayer responsable des U7/U9 accompagné de sa sœur Marie, qui est également arbitre.

Le club souhaite remercier au travers de ce bulletin tous ses encadrants, éducateurs, bénévoles, parents accompagnateurs ainsi que licenciés, pour leur implication au cours de cette nouvelle saison. Il remercie élus et personnel municipal pour son concours. Merci également aux nombreux supporters présents chaque week-end.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CORMES



Présidente : Jessica EMERY

L'association a été créée en 2016, elle se compose pour l'année 2022-2023 d'un bureau de 6 membres et de 4 membres actifs. Son objectif est de pouvoir mener, de manière autonome, des actions pour financer les sorties scolaires ainsi que l'achat de matériel pour les enfants scolarisés à l'école Roger MAHUET de Cormes. Tous les parents sont les bienvenus lors des réunions tout au long de l'année.

Les activités menées sont généralement l'organisation d'un après-midi jeux, la vente de chocolats de Noël, la vente de plants de légumes, des repas à emporter, collecte de papiers et de batteries, et la kermesse ...

Le but principal de l'APE est de pouvoir apporter son soutien financier pour la classe de mer transplantée qui a lieu tous les 4 ans pour les classes de CE/CM. Celle-ci aura d'ailleurs lieu en mai 2023.

Les membres de l'APE participent également ponctuellement à certains travaux comme la peinture du restaurant scolaire ou celle de la garderie.

Vous pouvez contacter l'APE par mail : apecormes@gmail.com, ou consulter Facebook où sont relayées toutes les actions.



RÉTROSPECTIVE 2022

Retour au traditionnel 11 novembre

Cela n'avait pas eu lieu depuis 2019 du fait de la pandémie : le 11 novembre a retrouvé son traditionnel déroulé avec la cérémonie au Monument aux Morts, le cocktail servi par la commune et le repas offert aux personnes de plus de 67 ans par le Centre Communal d'Action Sociale.

Défilé derrière trois porte-drapeaux, lecture du message de l'Etat, dépôt de gerbe et Marseillaise ont rythmé la cérémonie d'hommage aux morts de notre commune.

Le repas, concocté par le traiteur local Joël Morice, a réuni une soixantaine de convives qui ont eu le plaisir de se retrouver celui de pouvoir écouter de l'accordéon et de danser.

Les deux doyens du repas Suzanne Mary et Maxime Chéron ont été mis à l'honneur.



Surtout, regardez-le

Dans « la lettre estivale » de juillet, un article vous présentait la démarche d'implantation du panneau d'information, financé par l'Etat au travers de France Relance.

Ce panneau numérique vous communique de nombreuses informations administratives, des dates, des annonces sur des manifestations locales, il est un reflet de la vie associative.

Grâce à ce panneau, la mairie dispose d'un outil d'information immédiate. Regardez-le !

Bravo au Comité des Fêtes

Il y a quelques mois, il se posait des questions sur son avenir suite à la période de pandémie et aux difficultés de mobiliser des bénévoles. Nous pouvons dire que le pari lancé par sa nouvelle Présidente Jacqueline Chaussée et son équipe est relevé.

Organisateur de 3 manifestations en 2022, le Comité des Fêtes a été actif, a accueilli un nombreux public, satisfait par ses animations tel le loto du 27 novembre avec 190 participants.

Un regret, le temps du 2 octobre au matin : s'il avait fait beau, c'est sûr que Cormes aurait été le pôle d'attraction avec sa brocante et ses expositions.



La deuxième journée écocitoyenne



La 1^{ère} journée écocitoyenne de Cormes avait été un succès en 2021, la seconde qui s'est tenue le 17 septembre a connu une fréquentation moindre ce qui est regrettable tant la démarche « Tous engagés pour une planète sans déchet » est essentielle.

Ce ramassage a permis de récolter des déchets non recyclables, des recyclables tels des cannettes et du plastique, et des mégots, le tout sous le regard de l'association fertoise « Qui nettoie si ce n'est toi », partenaire de l'opération.

État civil

Bienvenue à nos nouvelles petites frimousses

07/12/2021 Eliott CAMARA CORREIA

02/01/2022 Maël LEVIER

04/01/2022 Éléna CHÂTELAIN

26/02/2022 Roman DROUET LECOMTE

12/04/2022 Agathe ELLEBOOD

09/07/2022 Maëlo PANAS GUILLET

14/07/2022 Camille LETOURNEUR

15/07/2022 Matéo DE CARVALHO

24/07/2022 Eden EVRARD

Tous nos meilleurs vœux de bonheur

11/06/2022 Julie EVRARD et Charly MASSIQUET

10/09/2022 Rafaëla CAMUNEZ GONZALEZ

et Damien CHARRON

17/09/2022 Emilie FOREAU et Kévin LAMBERT

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

18/12/2021 Lionel JULEN

22/04/2022 Jean-Michel DESBOURDES

21/06/2022 Denis PERRON

18/07/2022 Joël GAZEL

17/08/2022 Micheline GUILLIN

08/11/2022 Micheline HUBERSON veuve TACHEAU

Respecter les zones 30

La zone 30 est définie par 2 articles du Code de la Route. Pour les spécialistes de la sécurité routière, ce sont « des espaces permettant de préserver la qualité de vie dans une commune et de favoriser la sécurité des déplacements pour tous ».

Dans une zone 30, attention :

- Les véhicules motorisés doivent limiter leur vitesse à 30 km/h
- Le vélo doit cohabiter sans difficulté dans cet environnement
- Sans y être prioritaire, le piéton doit pouvoir se déplacer en sécurité :
il emprunte le trottoir quand il existe, il peut traverser facilement tout en restant vigilant, même en l'absence de passages piétons. Il est par contre prioritaire sur un passage surélevé

A Cormes, attention élargissement des zones 30

Les travaux engagés rue Henri Poussin et Rue de Saint Segré élargissent le périmètre des zones 30.

Rue Henri Poussin, l'espace 30 se situe entre la mairie et juste après le lotissement le Clos des Rosiers

Rue de Saint Segré, l'espace 30 se situe entre le 13 rue des Tisserands et le 18 rue de Saint Segré

En conclusion, roulez zen dans les zones 30



Rappelez-vous : Vous avez l'obligation de nettoyer devant chez vous.

Vous êtes responsables du désherbage, du ramassage des feuilles, de la taille des arbres et des haies de façon à ce qu'ils ne présentent pas de risque pour les piétons, voire les cyclistes. Vous devez aussi nettoyer la neige et le verglas devant chez vous.

La force de la vie associative

LE COMITÉ POUR L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Président : René BLANCHETIÈRE

Au cours du 1^{er} trimestre 2022, un projet important a abouti : celui de l'installation de panneaux et de photos anciennes dans le bourg afin de montrer aux passants Cormes du début du XX^{ème} siècle comparé à celui d'aujourd'hui.

De nombreux travaux de peinture ont été au programme des bénévoles : monument aux Morts, passerelle et lampadaires derrière l'église, rambarde du chemin de Rangé, et même celle d'une charrette qui devrait aux beaux jours rejoindre une plate-forme à la sortie de la commune route de la Ferté-Bernard

Le Comité a été une nouvelle fois actif pour les Journées du Patrimoine faisant découvrir l'église à une quarantaine de visiteurs et en accueillant un public identique au concert de l'ensemble d'harpe et de flûte L&L.



A l'occasion de la fête de la Saint-Denis, le Comité a proposé à la salle polyvalente une exposition de nombreux panneaux de photos dont une nouveauté avec plusieurs supports consacrés à l'ancienne école. La traditionnelle projection de films a attiré un nombre important de spectateurs. Près d'une centaine de visiteurs a par ailleurs été accueillie à l'église. Pour clôturer 2022, le concert de fin d'année du 4 décembre à l'église a permis d'apprécier la prestation de la Société Musicale de Connerré, une valeur sûre du tissu départemental. Les projets 2023 sont nombreux et les membres du Comité ont 2 souhaits : pouvoir les réaliser et accueillir un public corméen plus nombreux à ses manifestations.

ASSOCIATION « GÉNÉRATIONS MOUVEMENT »

Présidente : Lisiane MONTIGNY

L'association « Générations Mouvement » de Cormes compte 95 adhérents. Elle a pour but de créer des liens entre les retraités de la commune et de développer des activités culturelles et de loisirs au sein du club.

L'année 2022 a permis de reprendre pleinement les activités du mercredi après-midi, une semaine jeux, la semaine suivante marche. L'année a été ponctuée de différents rendez-vous : l'assemblée générale le 11 février, une journée pique-nique tiré du sac au plan d'eau de Lavaré fin juin. Lors de la journée détente fin juillet, la matinée s'est déroulée à Montmirail avec la visite du taillandier, le repas du midi a été pris à St Ulphace et l'après-midi s'est poursuivie soit par des jeux de cartes, soit par une marche pour les plus courageux.

Le 12 septembre, un déplacement à la découverte des écluses du Canal de Briare dans le Loiret a été organisé et l'année s'est clôturée par le repas de Noël avec la bûche le 11 décembre. Les adhérents peuvent aussi participer à d'autres sorties initiées par la structure cantonale ou la fédération départementale.



Les Corméennes et Corméens désirant rejoindre l'association sont les bienvenus, la cotisation est de 16 €. Contact : Lisiane Montigny (02 43 93 33 80) ou Marie-France Bellanger (06 36 58 12 37).

Permanence les mercredis « jeux » entre 13 H 30 et 14 H à la salle des associations.

La force de la vie associative

CALENDRIER des MANIFESTATIONS 2023

*Des dates devraient l'enrichir en cours d'année
et seront consultables sur le site Cormes.fr*

Mercredi 18 janvier	Assemblée générale et galette des rois – Générations Mouvement
Samedi 4 février	Repas à emporter de l'APE
Dimanche 5 février	Loto – Comité du Patrimoine
Lundi 20 février	Questions pour un après-midi de Générations Mouvement
Samedi 4 mars	Carnaval des enfants
Samedi 11 et dimanche 12 mars	Théâtre – Comité du Patrimoine
Samedi 18 mars	Choucroute du COC
Mercredi 5 avril	Belote de Générations Mouvement
Lundi 8 mai	Cérémonie du 8 mai – les 100 ans du Monument aux Morts
Dimanche 14 mai	Forum des Associations
Dimanche 18 juin	Cochon grillé – Comité des Fêtes
Dimanche 2 juillet	Kermesse de l'école Roger Mahuet
Dimanche 17 septembre	Vide-grenier – Comité des Fêtes
Dimanche 17 septembre	Journées européennes du Patrimoine
Dimanche 24 septembre	Loto – Générations Mouvement
Dimanche 1 ^{er} octobre	Loto – Comité des Fêtes
Samedi 7 octobre	Dîner dansant de la St Denis – Comité des Fêtes
Vendredi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre et repas communal
Dimanche 10 décembre	Repas avec la bûche – Générations Mouvement

Toutes les associations de Cormes vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023

POINT LECTURE

Un « Point Lecture » animé par des bénévoles existe depuis 17 ans à Cormes au sein de la mairie. Il est ouvert à tous, enfants et adultes, une fois par mois, souvent le jeudi après-midi et son fonctionnement est simple : une inscription la 1^{ère} fois et les livres sont prêtés gratuitement pendant 1 mois.

Coup de cœur des bénévoles : Elles vous conseillent un ouvrage : "La couleur de l'espoir" de l'écrivaine anglaise Susan Madison.

« Ce livre évoque le cauchemar de tous les parents : la perte d'un enfant bien-aimé. Après ce drame, cette famille lutte pour retrouver les joies du passé, reconstruire cet amour qui la consolidait autrefois, et affronter les défis de l'avenir. C'est un livre qui tient le lecteur en haleine du début à la fin ».



Les illuminations de Noël à Cormes

Faire ou ne pas faire scintiller la commune en cette fin d'année ? La réponse a été vite prise et vous avez pu le constater. La municipalité a décidé, en relation avec le comité des fêtes, de reconduire la féerie de Noël au travers de l'installation du traditionnel dispositif basse consommation, intégrant aussi à sa réflexion le taux du kwh (voir page 4). Un seul changement : la période des illuminations a été réduite d'une semaine.



La vie scolaire... l'école de Cormes

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'école Roger Mahuet a 81 élèves inscrits qui se répartissent en 4 classes.

Une organisation confirmée

La Directrice Mélanie MARIE mentionne que beaucoup de « Petite Section » ont rejoint cette année l'école maternelle.

En conséquence, la répartition entre les 4 classes est la suivante :

22 Petits - Moyens : M. Laurent HOURQUESCOS aidé par M^{me} Isabelle LEPINE (employée communale)

16 en Grande Section - CP : M^{me} Véronique HAYE

21 CE1 - CE2 : M^{me} Caroline JOLIVEAU

22 CM1 – CM2 : M^{me} Mélanie MARIE et M^{me} Rachel GENDRON

- **Garderie** : son accueil est assuré par M^{me} Pauline MARY (employée communale) le matin de 7h00 à 8h50 et le soir de 15h45 à 18h30, M^{me} Isabelle LEPINE assurant également la surveillance de garderie de 15h45 à 16h30.

Les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	9h00 – 12h00
Lundi	Mardi		Jeudi	Vendredi	13h30 – 15h45
Activités Pédagogiques		Complémentaires			15h45 – 16h30

(16 semaines par an)



La pleine reprise pour des activités culturelles et sportives

Après 2 années perturbées par le Covid, les élèves ont pu retrouver le chemin des salles de spectacles et d'exposition. Ils ont même pu exposer leurs travaux au cours de la « Grande Lessive annuelle ».

Ils ont également bénéficié en décembre 2021 d'une matinée sportive organisée par l'USEP au cours de laquelle ils ont pu découvrir le Tchoukball. L'USEP a également prêté du matériel pour profiter de ce sport durant les séances d'EPS en ce début d'année scolaire.



En mai dernier, les élèves de Maternelle, Grande Section/CP ont pu découvrir les joies de l'apiculture à l'écomusée de Saint-Cyr la Rosière et les CE/CM ont fait des découvertes sur les arbres à la Maison Botanique de Boursay.

C'est désormais la classe de mer qui se prépare tranquillement pour mai 2023 grâce au dynamisme de l'APE que les enseignants remercient chaleureusement.

Une plus grande fonctionnalité

La commune a financé en période estivale la construction d'un chalet dans l'espace vert de la maternelle afin d'y stocker les tricycles et trottinettes qui prenaient trop de place dans le dortoir. Celui-ci a également été aménagé avec l'achat d'un grand meuble de rangement pour optimiser l'espace d'accueil à la sieste des 14 élèves de Petite Section. La garderie a également pris un petit coup de jeune après un bon coup de peinture sur toile de verre.



UN SIGNAL D'ALARME sur ... LES ASSISTANTES MATERNELLES

Notre commune de Cormes compte 7 assistantes maternelles, nombre qui a diminué depuis ces dernières années, et malgré notre appel à candidature pour ce métier et la mise en place d'un dispositif communautaire Petite Enfance.

Il est important que le tissu communal des assistantes maternelles soit pérennisé à un moment où la commune accueille une jeune population au Clos des Rosiers et que des maisons sont rachetées par des jeunes couples.

Une offre existe et notre commune a une école maternelle et primaire !

Besoin de renseignement complémentaire sur ce métier : adressez-vous à la mairie.

CORMES, ça bouge

Lolek, un sculpteur renommé

Les visiteurs de la Fête de la St Denis ont pu découvrir à la salle polyvalente de nombreuses œuvres du sculpteur sur bronze Lolek qui habite Cormes depuis plusieurs années. Cet artiste a également su expliquer les grandes lignes de son travail.



Quelques jours plus tard, ce sont les membres du conseil municipal qui étaient conviés à une séance de fonderie, un travail délicat qui associe minutie et professionnalisme.



Le Clos des Rosiers, un lieu de vie

Le Clos des Rosiers, c'est un paysage totalement transformé avec de nombreuses maisons construites et des maisons en cours de construction.

Il suffit de voir les écoliers ou collégiens qui rejoignent le soir leur domicile pour le qualifier de lieu de vie.

L'environnement de ce lotissement privé sera autre lorsque ses voies internes seront enrobées, normalement au cours du 1^{er} semestre 2023.



Un troisième commerce le 10 janvier 2023

Oui Cormes bouge et l'ouverture d'un nouveau commerce en est la preuve. Un salon de coiffure dénommé « L'Art du cheveu » va ouvrir au 6 rue de Saint Segré : Elodie a choisi notre commune pour y poursuivre sa carrière professionnelle.

Elle rejoint notre tissu commercial qui s'est relancé depuis plusieurs années avec le café-épicerie de l'Etoile et Création Pâtisserie.

Un aménagement au Petit Saint Louis

En juillet dernier, des travaux ont été engagés au Petit Saint Louis pour notamment faciliter le cheminement des piétons.

Ils ont démarré par un busage des fossés, se sont poursuivis par un apport de terre végétale et se sont conclus par un engazonnement.

Cette réalisation d'un coût de 13 500 € renforce la sécurité pour les piétons et permet un entretien rationnel pour l'agent municipal.



Information sur la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise



Le service public au cœur du territoire

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

Avec ses 4 antennes « France Services » basées depuis le 5 décembre à Montmirail, Tuffé-Val-de-la-Chéronne, La Chapelle-du-Bois et prochainement au Luart, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise permet aux habitants d'être aidés dans leurs démarches administratives quotidiennes en lien avec la santé, la famille, la retraite ou l'emploi.

Au sein des espaces France Services, deux agents vous accueillent et vous accompagnent pour effectuer des formalités en ligne auprès des organismes suivants :

- les Finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), l'Agence nationale des titres sécurisés, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), la Caisse d'assurance retraite, les services des ministères de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise) et de la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès au droit), la Poste (accompagnement à l'utilisation des services en ligne), Pôle emploi (information sur vos droits)

La mise en place de ce nouveau service de proximité représente une enveloppe budgétaire globale de 57 000 €. La Communauté de communes finance 27 000 €, l'État prend en charge le reste.

Retrouvez les jours, horaires et lieux des permanences sur le site :

www.huisne-sarthoise.com, rubrique cadre de vie.

Ou consultez la carte des France Services : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

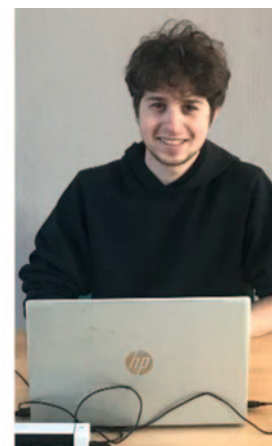
Un conseiller numérique

La familiarisation aux outils et usages du numérique est un service gratuit et accessible à tous.

Un conseiller numérique assure des permanences mensuelles à Cormes (un vendredi) comme sur chacune des communes de l'Huisne Sarthoise. C'est l'occasion pour les usagers d'échanger avec lui autour de problématiques qui leur sont propres : prise en main du matériel informatique, découverte des réseaux sociaux, démarches en ligne...

Le dispositif s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat et est cofinancé par le Département.

Didier Reveau, Président de la Communauté de communes, souligne : « *Ce dispositif favorise l'équité d'accès au numérique. L'un de ses objectifs est de rendre les personnes autonomes aussi bien dans leurs démarches administratives que dans leurs démarches personnelles.* »



Le saviez-vous ?

Le chantier du futur centre aquatique a démarré mi-octobre 2022 sur le site de l'ancienne piscine découverte à La Ferté-Bernard pour une livraison prévue au cours de l'automne 2024.

Le budget prévisionnel des travaux est de 13 493 998 € HT avec des subventions de l'Etat, de la Région et du Département pour un montant global de 3 999 756 €.

Une page d'histoire... mondiale

1923 - 2023, depuis cent ans, un monument aux morts se trouve place St Denis à Cormes, il est la traduction d'une commémoration nationale, il est le fruit d'une volonté permanente de mémoire.

Les monuments aux morts, édifiés en hommage aux morts pour la Patrie, portent la mémoire des Poilus de la Première guerre mondiale.

La loi du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glorification des Morts pour la France incite, au lendemain de la Grande guerre, les collectivités à ériger des monuments aux morts en accordant des subventions, variant de 4 à 25 % du coût, en partie financés par les municipalités et le plus souvent par une souscription publique.

Face au nombre important de demandes, le Ministère de l'Intérieur va même mettre en place en mai 1920 une commission artistique départementale chargée d'examiner les projets.

Ainsi les communes les ont bâtis rapidement après la guerre, 94 % des monuments aux morts l'ont dans les années 1920-1925.

En France, l'une des formes privilégiées est l'obélisque. Elle concerne essentiellement les monuments communaux, placés au centre de l'espace ou dans des lieux symboliques : près de la mairie, de l'école, de l'église ou du cimetière. Souvent guerriers, agressifs, belliqueux, certains sont à l'inverse plus apaisés.

Le monument aux morts de Cormes est tourné vers la paix.

Le monument a cette première particularité, il en a une autre : il est polychrome et représente un soldat en uniforme bleu horizon.

« C'est le plus attachant de tous les monuments aux morts du département » affirme Serge Bertin, docteur en ethnologie, spécialiste d'histoire locale, qui ajoute « il n'a pas l'attitude du soldat combattant ou du mourant. Il semble monter la garde, protéger le village. C'est le brave troufion, qui fait plus civil que militaire. L'opposé de ce que l'on a représenté la plupart du temps ».

Depuis bientôt 100 ans, se dresse sur la place publique de notre commune cet édifice de 3,25 m de hauteur, composé d'une pyramide en pierre blanche où sont gravés les noms de 38 soldats. Y est adossée la statue grandeur nature d'un soldat montant la garde en uniforme bleu horizon, posée sur un socle où ressort en relief « SACRIFICE ». Une plaque de marbre blanc a été ajoutée latéralement pour les 5 victimes de la guerre 1939-1945.



C'est en effet le 9 juin 1923 que le Conseil municipal décide de commander au sculpteur Ernest Hiron ce monument, qui aurait les traits du soldat Emile Marcel Perard, natif de Charente et incorporé au 117^{ème} Régiment d'Infanterie du Mans.

Puis, par délibération du 9 février 1924, *pour protéger et embellir le monument il a paru nécessaire de faire une bordure en granit de Bretagne et de poser des obus (symbolisant des trophées de guerre) reliés par des chaînes de fer.* Le coût total du monument s'élèvera à 7 725 francs, et il sera inauguré le 19 octobre 1924.

Mais le savez-vous, un autre monument du souvenir, situé dans la nef de l'église, rend également un hommage aux soldats de la paroisse de Cormes.

Des décennies après leur construction, les monuments aux morts tant communaux que paroissiaux font partie du patrimoine français.

Tout particulièrement ceux de Cormes, dont l'entretien assuré fidèlement par le Comité pour l'amélioration du patrimoine communal, contribuent à honorer et se souvenir de nos disparus de la première et de la seconde guerre mondiale.

RENDEZ-VOUS au Monument aux Morts le 8 MAI 2023 pour commémorer son centenaire

Infos services

MAIRIE : 23 rue Henri Poussin
Téléphone : 02 43 93 24 04
Email : mairiecormes@wanadoo.fr
Site internet : www.cormes.fr
Stéphanie BRAULT, secrétaire de mairie, vous accueille :
lundi, jeudi et vendredi de 16 h à 18h
mardi de 17 h à 19 h
mercredi de 10 h à 12 h

URGENCES

Gendarmerie	02 43 93 00 41
Pompiers	18
Samu	15
Hôpital de la Ferté-Bernard	02 43 71 61 51
Centre antipoison	02 41 48 21 21
EDF (dépannage) sécurité	08 10 333 272
Service des eaux	08 11 902 902

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Guylaine CHAMBRIER, 14 rue des Planches	07 80 34 34 81
Christine Cissé, 5 hameau de la Foulrière	02 43 93 88 99
Carole DENIS, 14 rue Henri Poussin	02 43 60 70 62
Magali DESMONTS, 30 rue de Saint Segré	02 43 71 14 51
Marie-Laure LAMIEL, 20 rue des Eglantines	06 21 12 88 32
Sylvie PROU, 32 rue des Chardonnerets	02 43 93 97 33
Isabelle PROVOST, 4 rue des Tisserands	02 43 93 77 70

COMMERCANTS – ARTISANS – ENTREPRISES

L'Art du Cheveu, coiffure	02 43 71 48 48
Didier BOULAY, maçon	06 73 27 69 71
Café/Épicerie de l'Étoile, journaux locaux, relais postal, dépôt de pains, viennoiseries	09 72 05 44 70
Gilles CHABLE, peintre décorateur	02 43 71 10 19
Guy COEURET, peintre décorateur	02 43 71 06 65
Création Pâtisserie	06 16 27 04 27
A.CRUCHET-Transceltic, transport	06 12 83 59 29
DESCHAMPS Toiture, charpentier	06 83 73 28 58
Garage DOITEAU, automobiles	02 43 71 08 90
F. HÉRISSON, coiffeuse à domicile	02 43 71 99 18
S LESAGE / J BIGOT, maçon	06 86 96 94 31
Geoffroy LEVIER, carreleur	06 43 86 41 29
LOLEK Artiste sculpteur	06 74 28 32 93
MOREIRA Ravalement,	06 71 78 18 04
Christine MORICE, taxi	02 43 93 95 22
Joël MORICE, multi service corméenne	02 43 93 24 17
Gilles MICHAUDEL, cidre fermier	02 43 93 19 54
Lionel PARIS, épicier ambulant	06 36 36 86 14
M.G.P. PITOIS	02 43 93 24 40
Didier TORCHÉ, affichage	02 43 93 97 24
Julien TRAVERS, Ferronnier	06 29 59 67 54
Michel TRAVERS, protostyles innov	06 03 23 75 42

*installation en 2023

AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LES RECUPERATEURS DE PLUIE

Le Conseil départemental a souhaité récemment créer une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau : cela se concrétise sous la forme d'un soutien financier pour l'acquisition des systèmes de récupération des eaux de pluie.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement peut représenter 30% de la facture, et atteindre entre 100 et 500 €. Elle est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale d'1 m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques.

La demande de subvention doit notamment être accompagnée d'une attestation sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir.

Les modalités d'attribution et le dossier à télécharger sont sur le site du Département www.sarthe.fr.

Toutes infos sur le site internet : www.cormes.fr

ou sur application : **Intramuros**